

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

20ème COURSE DE COTE HERSIN COUPIGNY

27 & 28 AVRIL 2024

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARTOIS LITTORAL II, organisateur administratif
Organise les 27 ET 28 AVRIL 2024 avec le concours d'ASPHALTE CLASSIC, organisateur technique une
épreuve automobile régionale dénommée :

20ème COURSE DE COTE REGIONALE + VHC D' HERSIN-COUPIGNY.

Cette épreuve compte pour : les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et de la Coupe de France 2024 de la Montagne de la F.F.S.A.coef.1 et le challenge C/C de l'ASA ARTOIS LITTORAL II.
Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **0824** en date du **17/01/2024** et par la F.F.S.A. sous le numéro **72** du **17/01/2024**



Organisateur technique

Nom : ASPHALTE CLASSIC

Adresse : 4 BIS rue Alexandre Dhesse
62290 NOEUX-LES-MINES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	Mme VERONIQUE PIGOT Mr YVES ANNICOTTE Mme SONIA MAURER	Licence n° 112507 Licence n° 5161 Licence n° 260656
Directeur de Course Directrice de Course Adjointe Licence n° 205021	Mr OLIVIER GARROU Mme ANNE-CATHERINE VIEHE	Licence n° 4310 Licence n° 11415
Commissaires Techniques B Responsable C C	Mr. STEPHANE LEULLIETTE Mr. DENIS THUILLIER Mr FRANCOIS GODET Mr CHAKIB BENAMAR	Licence n° 10739 Licence n° 17953 Licence n° 173824 Licence n° 332781
Chargé de la mise en place des moyens Chargé des vérifications administratives	Mr. FRANCK BONIFACE Mr. DOMINIQUE DUMONT MME ODILE DUMONT MME BERNADETTE RAVAUX	Licence n° 237671 Licence n° 11447
Chargés des relations avec les concurrents Départ Parc	Mr YVES BLANPAIN Mme MARTINE ANNICOTTE Mr MICHAEL JAMSIN Mme LYNDA SERIS Mr ALEXIS SERIS Mr FABRICE CARBONNIER Mr PHILIPPE LORIO	Licence n° 197446 Licence n° 4313 Licence n° 254885 Licence n° 29015 Licence n° 16688 Licence n° 49353 Licence n° 171263
Chargé de la pré-grille Chargé de la cale départ Médecin Réanimateur Speaker Véhicule ouvreure	Mr. DOMINIQUE LAMARE Mr CLEMENT FRANCIS Mr. RENE MONTEL Mr MAXIME FOURNEZ Mr. MARC RAVAUX	Licence n° 61008 Licence n° 40400 Licence n°8906

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le MARDI 23 AVRIL 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 28 AVRIL 2024 à 10 H.

Vérifications administratives Le 27 AVRIL 2024 de 14H30 à 16H30

Le 28 AVRIL 2024 de 7H30 à 9 H

Vérifications techniques le 27 AVRIL 2024 de 14H35 à 17H et le 28 AVRIL 2024 de 7H35 à 9H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 28 AVRIL 2024 à 10 heures.

Essais non chronométrés le 27 AVRIL 2024 de 14H45 à 18H et le 28 AVRIL 2024 à partir de 8H30.

Essais chronométrés le 28 AVRIL 2024 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 28 AVRIL 2024 à 10 heures 45

Course

- 1^{ère} montée le 28 AVRIL 2024 à partir de 11 Heures
- 2^{ème} montée le 28 AVRIL 2024 à partir de 13 Heures 30
- 3^{ème} montée le 28 AVRIL 2024 à partir de 14 Heures 45
- 4^{ème} montée le 28 AVRIL 2024 à partir de 15 Heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 28 AVRIL 2024 après l'arrivée du dernier concurrent en parc concurrent PODIUM le 28 AVRIL 2024 à partir de 17 heures.

Remise des prix le 28 AVRIL 2024 à partir de 17 heures 30.

Les concurrents pourront retirer les trophées correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

le 28 AVRIL 2024 jusque 18 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 27 AVRIL 2024 à 17 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA à HERSIN-COUPIGNY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 27 AVRIL 2024 de 14H30 à 16H30 et le 28 AVRIL de 7H30 à 9h, lieu PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Vérifications techniques le 27 AVRIL 2024 de 14H35 à 17H et le 28 AVRIL 2024 de 7H30 à 9H30, lieu PARC CONCURENENTS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage HIBON - 23 RUE ARTHUR LAMENDIN 62530 HERSIN-COUPIGNY

Taux horaire de la main-d'œuvre : 70 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

LICENCE A LA JOURNEE A PRENDRE AUPRES DE LA F.F.S.A. AVANT L'EPREUVE.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 28 AVRIL 2024 à 9H.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 28 AVRIL 2024.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : M.DOMINIQUE.DUMONT.10.RUE.DES.ANGLAIS-62930-WIMEREUX

Tél.06.07.65.17.18.Mail.dumont.dominique62@free.fr jusqu'au mardi 23 AVRIL 2024 à minuit.

Cette année, pour les 50 ans de l'épreuve, les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et y compris la somme de 4 euros exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Chèque à l'ordre d'ASPHALTE CLASSIC

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 27 et 28 AVRIL 2024 après approbation de D.C. et du collègue

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte d'HERSIN-COUPIGNY a le parcours suivant RUE EMILE ZOLA+ D 65

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ FACE AU 130 RUE EMILE ZOLA

Arrivée D 65

Pente 1%

Longueur du parcours 1400 Mètres

Modalités de retour au départ par la cote

Parc de départ .RUE EMILE ZOLA

Parc d'arrivée .D 65

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès RUE EMILE ZOLA

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RUE EMILE ZOLA

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA face au parc GERMINAL.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 27 AVRIL 2024 à 8 heures rue EMILE ZOLA et rue d'HOUDAIN.

Les remorques devront être garées au parc concurrent ou au parking de l'école Jules Vallès rue Emile Zola en fonction des places disponibles au parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera sur les remorques au *PARC CONCURRENTS RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA
- pendant les essais et la course au départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée rue E.Zola et rue d'Houdain.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu PARC GERMINAL De 7 à 16 heures.

Téléphone permanence n° 06.18.97.21.66.

Centre de secours le plus proche : NOEUX LES MINES. Tél :18 ou 03.21.61.31.70.

Poste Sécurité situé au Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera précisée par communiqué aux pilotes.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit dans les épreuves régionales.

ATTENTION : PRESENCE D'UN JUGE DE FAIT ENTRE LE PARC ET LE DEPART PAR MESURE DE SECURITE VIS-A-VIS DU PUBLIC !!!!!

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le 28 AVRIL 2024 à partir de 17heures30 PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

20ème COURSE DE CÔTE VHC D'HERSIN-COUPIGNY

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARTOIS LITTORAL II (organisateur administratif) organise les 27 et 28 AVRIL 2024, avec le concours de ASPHALTE CLASSIC (organisateur technique) une compétition automobile course de côte régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

20ème COURSE DE COTE VHC D'HERSIN-COUPIGNY

Cette épreuve course de côte compte pour les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et de la coupe de France VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *des Hauts de France* en date du ,,,, sous le numéro ,,,, et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ,, en date du ,,,,,,,,,,

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale si doublure

Président : YVES BLANPAIN

Membres : DOMINIQUE DUMONT

Secrétariat de l'épreuve, Adresse : 10 rue des anglais, 62930, Wimereux

Téléphone : 06, 07, 65, 17,18

Mail : dumont.dominique62@free.fr.....

Permanence de l'épreuve : parc Germinal rue Emile Zola 62530, Hersin-Coupigny

Lieu, date, horaire : 27 AVRIL 2024 de 14 H à 18 H et 28 AVRIL 2024 de 8 H à 19 H

Organisateur technique

Nom : ASPHALTE CLASSIC, Mr Franck Boniface

Adresse : 4 Bis rue Alexandre Dhesse 62290, Noeux les Mines

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem règlement Moderne

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement : 30/03/2024

Ouverture des engagements : 30/03/2024

Clôture des engagements : MARDI 23 AVRIL 2024 à minuit,

Vérifications administratives: le 27 AVRIL 2024 de 14h30 à 16h 30 et le 28 AVRIL 2024 de 7h30 à 9h Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny

Vérifications techniques : le 27 AVRIL 2024 de 14h35 à 17h et le 28 AVRIL de 7h35 à 9h30 Lieu : parc concurrents rue Emile Zola à Hersin-Coupigny

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 28 AVRIL 2024 à 10 heures, 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 27 AVRIL à 17h. Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola

Briefing Commissaires le : 27 AVRIL à 14h, Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola

Essais non chronométrés le : 27 AVRIL de 14h 45 à 18 h et le 28 AVRIL 2024 à partir de 8h30,

Essais chronométrés le 28 AVRIL 2024 à 10h,

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 28 AVRIL 2024 à 10 heures,

Départ 1^{ère} montée à partir de : 11 h

Affichage des résultats provisoires le 28 AVRIL 2024 à partir de 17h Lieu : parc Germinal

Podium le 28 AVRIL 2024 à partir de 17h30 Parc Germinal

Remise des prix idem

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le 27 AVRIL 2024 de 14h30 à 16h 30 et le 28 AVRIL 2024 de 7h30 à 9h, Lieu : Parc Germinal

Vérifications techniques : le 27 AVRIL 2024 de 14h35 à 17h et le 28 AVRIL 2024 de 7h35 à 9h30 Lieu : parc concurrents rue Emile Zola,

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage : PLAYET 23 RUE ARTHUR LAMENDIN 62530-HERSIN-COUPIGNY

Taux horaire de la main-d'œuvre : 70 € TTC maximum,

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Dominique Dumont 10 rue des Anglais 62930, Wimereux, Tél: 06, 07, 65, 17, 18, mail:

dumont.dominique62@free.fr jusqu'au mardi 23 AVRIL 2024 à minuit,

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduits à 120€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "*Conditions d'admission des voitures*").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 27 et 28 AVRIL 2024 après approbation de D.C. et du collège

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing pilotes sera annoncé par affichage au Parc Germinal,

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais

Pour la course

La compétition se disputera en 4 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps ,
Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course,
Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC sur les remorques,

Les classements seront établis de la façon suivante

- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 28 AVRIL 2024 à partir de 17 h (*au plus tard 1h1/2 après l'arrivée de la dernière manche de course VHC*).

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.